



Volumul VI, Numărul 11 / 2004

ISSN 1454-9980

Aspects de la collaboration transfrontalière en Europe

(pag. 5-17)

Stanka TONKOVA

Volume VI, Issue 2 (11) / 2004

**Cross-cultural
Management
Journal**

ASPECTS DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE EN EUROPE

Stanka TONKOVA

Pendant la seconde moitié du XX-ème siècle et le début du XXI-ème siècle les processus d'intégration en Europe Occidentale se caractérisent par une globalisation plus importante. Dans une grande mesure cela est dû aux processus intensifs de collaboration transfrontalière entre deux ou plusieurs pays de la Communauté Européenne, ou bien entre les pays de l'Union Européenne et de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est et du Nord.¹ La collaboration transfrontalière décentralisée s'exprime par des actions communes, orientées vers le développement de relations de bonne volonté entre les autorités locales des territoires transfrontaliers des pays voisins qui en pratique se réalisent avec la conclusion de conventions entre les régions et d'accords de coopération et de collaboration. Durant les années pendant lesquelles s'effectue l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est et au Sud-Est, la collaboration internationale décentralisée des régions au micro-niveau commence à jouer un rôle plus important pour l'accélération des processus liés à l'élargissement de l'Union Européenne.

Pour la réalisation effective des processus de la collaboration transfrontalière entre la Bulgarie et les pays voisins, plus particulièrement avec la Roumanie, il est nécessaire de connaître les méthodes d'application conceptualisée dans les pays européens développés. Leur développement peut être envisagé sous deux aspects. Le

premier concerne la résolution des problèmes de la collaboration transfrontalière décentralisée par des niveaux de réalisation du partenariat. Le second aspect concerne le côté riche en idées de la collaboration transfrontalière décentralisée. Puisque ces deux aspects de développement s'entremêlent et se complètent l'un l'autre, il ne faut pas les examiner séparément.

1. Modèles de collaboration transfrontalière

Malgré la grande diversité de formes appliqués de collaboration transfrontalière en Europe, ces dernières peuvent être réduites aux trois modèles riches en idées pour la réalisation de cette collaboration, tenant compte du temps: accords de première génération, accords de deuxième génération et accords de troisième génération. La raison de cette conclusion c'est l'information contenue sur le Tableau 1 où nous avons présenté les paramètres fondamentaux caractérisant le développement des modèles pour l'organisation de la collaboration transfrontalière dans bien des pays de l'Europe Occidentale.

Le type de l'accord dépend au plus haut point du fait suivant: ou bien leur application peut se réaliser immédiatement, ou bien les communautés locales doivent être soumises à l'adoption d'un accord concernant plusieurs états qui va gérer son utilisation. Parmi les accords qui peuvent être conclus à niveau local sans avoir recours à un accord international, on peut citer les suivants: l'accord concernant la création d'un groupe consultatif entre les autorités du pays, l'accord pour la coordination de la gestion des projets transfrontaliers dans l'autogestion du pays; l'accord pour la création

¹ Un exemple typique de pareille collaboration c'est la collaboration transfrontalière dans la région de Barents. Là on avaient été créés: Conseil des Barents, Conseil Régional des Barents, et une Région Euroarctique dont le but ce sont les relations de bon voisinage et de collaboration entre les pays, développement économique et exploitation des richesses naturelles, ainsi qu'amélioration des conditions très difficiles de vie dans le Nord. La conception élaborée pour le développement de la région est connue sous le nom « Dimension du Nord ». Voir E. Satchenko. Collaboration internationale dans la région de Barents: expérience et perspectives. Centre Européen de documentation.

des associations transfrontalières de caractère juridique privé; l'accord (de caractère juridique privé) entre les autorités du pays des régions transfrontalières pour la mise à la disposition de marchandises et de services; schéma de mise à la disposition de marchandises et de services entre les pouvoirs du pays dans les régions frontalières (au caractère juridique et social). L'évolution de ces schémas, comme nous venons de le mentionner, passe par les trois générations suivantes de modèles:

Accords de première génération. Cette forme de collaboration transfrontalière se manifeste dans la période des années 60-80 du XX^e siècle. Elle est basée sur la conclusion d'un accord classique entre les gouvernements des pays et concerne des problèmes différents des régions transfrontalières, tels que: accès aux écoles, aux hôpitaux, construction de routes, environnement, pêche et chasse, en un mot – le statut de ces régions-là. Ce qui caractérise les accords de la première génération, c'est que le plus souvent pour la réalisation de la collaboration on institue des commissions au niveau gouvernemental entre les différents gouvernements ayant fonctions consultatives et de coordination par rapport au soutien institutionnel pour l'utilisation de l'espace frontalier, pour la cession fiscale et la garantie sociale, pour l'harmonisation de l'éducation professionnelle, l'harmonisation des normes concernant la pureté de l'air, de l'eau, du sol, etc.

Accords de seconde génération. Au début des années 80 sur une base régionale et locale, la collaboration transfrontalière décentralisée commence à se développer, ayant pour but l'échange réciproque d'information et la concentration de l'aide entre les autorités compétentes des deux côtés de la frontière. D'après les exigences de la loi du droit privé, des commissions consultatives ont été créées, ainsi que des groupes de travail ou de recherches dans des domaines tels que: environnement et aménagement du territoire, éducation et culture; santé publique, zones de libre échange; économie, re-

cherches et technologies; transport et communications; tourisme et patrimoine historique, etc.

Accords de troisième génération. Au moyen d'eux, au niveau régional et local, on mène non seulement un dialogue sur des questions d'intérêt commun qui concernent leurs compétences (par exemple culture, sport et tourisme, enseignement et éducation, santé publique, environnement), mais aussi on procède à la réalisation de plans communs à long terme concernant le développement socio-économique et spatial.

2. Conditions de développement effectif de la collaboration décentralisée

La grande diversité de conditions pour la réalisation de collaboration transfrontalière effective, indépendamment des différentes directions de l'action, peut être réduite aux trois groupes essentiels. **Le premier groupe de conditions** a un caractère objectif et il est lié à la présence d'un terrain entre les communautés locales (municipalité, région, département) qui fait partie de la frontière d'Etat commune. Ce qui est le plus important pour ce cas-là, c'est que le terrain de la frontière d'Etat commune ne doit pas représenter un axe particulier d'asymétrie. S'il s'annonce comme tel, ça veut dire que cet axe devient obstacle socio-économique pour la réalisation de la collaboration transfrontalière décentralisée d'intérêt mutuel. En d'autres termes, la collaboration transfrontalière décentralisée peut être réalisée non pas quand il existe une indépendance relative de cette espace qui fait partie de la frontière d'Etat. Elle se développe là où le transport et les communications sont très bien développés, là, où il existe un destin historique plus ou moins commun, une culture commune, des valeurs et traditions communes, une mentalité commune, une religion unie ou bien la coexistence de deux ou plusieurs religions différentes.

Tableau 1
Paramètres fondamentaux des modèles de collaboration transfrontalière décentralisée dans certains pays de l'Europe de l'Ouest

Organisations Pays impliqués	Date de création	Objectifs/Mission régionaux	Commissions/Groupes de travail/Tâches	Projets réalisés/Tâches
Groupement transfrontalier européen	Septembre 1963	Objectif principal: intégration des ouvriers habitant les deux côtés de la frontière; dialogue avec les institutions suisses, françaises et européennes concernant le statut des ouvriers habitant les deux côtés de la frontière et la garantie à l'accès d'aide institutionnelle; accélérer l'élaboration d'une politique transfrontalière.		1963. Les garde-frontières obtiennent le droit aux prestations familiales 1973. Signature d'un accord franco-suisse pour l'accès fiscal; 1975. Entrée en vigueur d'un accord franco-suisse de prestations sociales
Communauté de travail des pays alpins (France, Suisse, Italie, Autriche)	Octobre 1972	Accélération de la collaboration transfrontalière et étude avec minimum d'institutionnalisation des objectifs communs des pays membres; accroissement du sentiment de responsabilité collective par rapport aux formes de vie dans la région alpine; établissement de contacts entre la population, les provinces et les cantons; appui pour l'intégration européenne.	Commissions: Culture et société; Environnement; économie rurale et aménagement du territoire; Economie et emploi; Transport	Projets liés au développement commun de la région: des actions de vacances pour la jeunesse de la région alpine; conception dans le domaine du transport, etc.
Conférence internationale Duval de Constance (IBK)	1972	Elaboration de projets transfrontaliers communs; préservation de la région en tant qu'espace vital, naturel, espace culturel et économique et accélération des processus de l'approchement régional	Commissions: Education; Science et techniques; Santé publique et domaine social; Culture; Relations publiques; Environnement; Transport; Economie	Projets: découverte de nouveau de l'histoire de Lac de Constance; ordre du jour 21. Harmonisation transfrontalière de la formation professionnelle; Haute Ecole Internationale; Matériaux d'études transfrontalières pour les écoles
Comité régional franco-germano-suisse du Grand-Est	Juillet 1973	Résolution des problèmes de la vie quotidienne de la population du carcan de Genève et des départements Aïn et Haute-Savoie.	Commissions: Culture, éducation et sport; Population frontalière et économie; Environnement et aménagement du territoire; Transport et santé.	Projets liés à l'aménagement de l'agglomération transfrontalière.
Conférence franco-allemano-suisse de Strasbourg	Octobre 1975	Institution d'information et de coordination de l'utilisation de l'espace frontalière	Groupes de travail: Environnement, Politique économique; Culture, Politique régionale par rapport au transport; Aide en cas d'accidents; Aménagement du territoire; Education et qualification.	Analyse de la qualité de l'air; Analyses techniques technologiques; Liste des problèmes qu'ont les plus concernés - objet de collaboration pour les communes frontalières et établissement de propositions pour leur

Supérieur				Santé publique.	résolution, Elaboration d'un diagnostic spécialisé pour la préservation en cas de situations dangereuses. Elaboration de cadres réglementaires d'aménagement du territoire, etc.
Communauté de Travail des Alpes Auréliques.	Slovénie, Croatie, Italie, Hongrie, Autriche, Suisse, Allemagne	Novembre 1978	Examen et coordination mutuels des questions d'intérêt commun pour les membres de la communauté; transport, production et transfert d'énergie électrique; économie rurale et zones; tourisme, environnement, aménagement du territoire, activité de recherche et culturelle.	Commission: Aménagement du territoire et environnement; Economie, transport et tourisme; Culture et société; Santé publique et activités sociales; Economie rurale et forestière.	Projets: Aménagement du territoire, Environnement, Déchets domestiques et industriels.
Communauté de travail des Alpes Occidentales	France, Italie, Suisse	Avril 1982	Echange d'information et coordination des décisions des problèmes qui présentent de l'intérêt pour les régions, faisant partie de l'euro-région et réalisation des projets fondamentaux.	Commissions: Education et culture; Economie, recherches et technologies; Tourisme; transport et communications; Environnement; Pollution alpine.	Projets réalisés: Exposition ethnographique « L'homme et les Alpes », Création de banque de données pour les universités et les bourses d'études; Projets dans le domaine de la culture, du transport du tourisme, etc.
Confédération Transjurassienne de	France, Suisse	Mai 1985	Soutien et aide de la collaboration transfrontalière dans la région; soutien de l'identité franco-suisse de l'euro-région.		Projets dans le domaine de l'agrotourisme, l'aménagement du territoire et base de données pour la formation professionnelle.
AGEDRI	France, Suisse	Décembre 1985	Faide, soutien et approfondissement des relations dans tous les domaines de l'euro-région	Sujets: Environnement; aménagement du territoire; Transport; Emploi et chômage; Education; Economie; Zones de libre-échange; Culture; Information; Tourisme; Santé publique; Histoire; Multilatéral; Institutions régionales; Accords bilatéraux.	Projets: Acteurs de grande importance dans l'agglomération régionale; Conséquences de la libre circulation des hommes dans les régions frontalières; Formation transfrontalière de cadres; Guide du consommateur; Comparaisons concernant la politique de logis, etc.
Conseil du Léman	France Suisse	Février 1987	Institution consultative qui examinerait les questions d'intérêt commun et ferait des recommandations aux autorités compétentes.	Commissions: Economie et tourisme; Environnement et aménagement du territoire; Education et culture; Population frontalière et activités sociales; transport et communications.	Expositions: Interactions-élé pour l'euro-région; organisation de manifestations culturelles et sportives.
Conseil Valais-Vallée D'Aoste du Grand St-Bernard	Italie, Suisse	Mai 1990	Développement de la collaboration, coordination et concentration sur les problèmes du développement harmonique.	Groupes de travail: Transport, communications, infrastructures, énergétique; Aménagement du territoire, milieu naturel et bâtiment; Economie, économie rurale, activités, population frontalière; Culture; Santé Publique;	

Espace Mont-Blanc	France, Italie, Suisse, Autriche, Allemagne, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie	Octobre 1991	Politique commune par rapport aux activités alpines, protection de la nature et du paysage et limitation d'activités socio-économiques portant de la position d'un développement à long terme de la région	Évaluation; Recherches; Groupes de travail; Développement à long terme; Système d'information du territoire; Qualité de l'air et transports; Milieu sensible; Communications; Sentiers; Alpages.	Projets: Définition des paramètres de la région; Comparaisons internationales des cadres juridiques; Système géographique d'information; Contrôle de la qualité de l'air; Développement à long terme de la région; Bilan des activités dans la région.
Région Insubrienne	Italie, Suisse	Janvier 1995	Exécution d'une politique de développement de la collaboration transfrontalière pour la réalisation de projets communs de développement dans le domaine de l'économie, du transport, des communications, de l'environnement, de la culture.	Commissions; Assaisissement des eaux dans les lacs Lugano et Como; Marketing touristique intégré; Aménagement du territoire; Bourses d'études après diplôme; Premiers secours en cas de situations d'urgence.	Projets dans le domaine en tourisme; projet de développement des communications; ferrovies; projet, lié à la planification du marché de main d'œuvre.
Communauté de travail de la Région Saronne	Italie, Suisse	Février 1996	Intensification de la collaboration transfrontalière par l'élaboration et la réalisation de plans communs (italiano-suisse) pour développement économique, écologique, social et culturel de la région.	Groupe de travail; Culture; recherches, éducation et communications; Tourisme; commerce, industries, métiers; Transport; Aménagement du territoire et planification de l'infrastructure; environnement; Economie rurale et forestière et gestion des eaux; préservations des sols.	Projets: Mont-Morvan lié avec le téléphérique entre Italie et Suisse; Chemins transalpins historiques; Marché de main d'œuvre intégré.
Conseil de la Région Trifurcane	France, Allemagne, Suisse	Septembre 1995	Réalisation de stratégie globale de développement de la région sous aspect économique et spatial		Projets: Harmonisation de la signalisation des aéroports et des chefs-lieux de la région; Réalisation de travaux de développement; Manifestations culturelles et sportives.
Commission du Hochrhein	Allemagne, Suisse	Septembre 1997	Identification de la région en tant qu'espace commun; développement et approfondissement de la collaboration; planification et réalisation de projets communs dans le domaine économique.	Organisations; Assemblée plénière; Commissions d'experts.	Projets: Programme d'action « Entreveues »; Procédures d'urgence de planification et autorisation; Commerce pour le trafic frontalier; Projet « Passage de Rhin »; Organisation d'enquêtes dans les entreprises des deux côtés de la frontière.
Le Conseil Rhénan	France, Allemagne, Suisse	Décembre 1997	Soutien et approfondissement de la collaboration transfrontalière en niveau politique et initiation de projets économiques transfrontaliers au niveau régional et municipal.	Commissions; Ordre intérieur; Economie et emploi; Transport et aménagement du territoire; Economie rurale et environnement; Culture, éducation et jeunesse.	Travaux: Aménagement du territoire; environnement, politique économique régionale, économie locale, énergétique; transport et télécommunications, emploi et ordre social, urbanisation, construction de logements, éducation et qualification, recherches, culture.

Le différent niveau de développement socio-économique des communautés territoriales qui font partie d'une euro-région donne complique leurs relations. Dans ce cas-là on compte uniquement sur les fondements historiques sur lesquels reposaient les relations entre les pays voisins depuis des années. Au moyen de la collaboration transfrontalière décentralisée, basée sur les conditions historiques, on vise le ralentissement des méthodes de confrontation pour la conservation de l'originalité et le caractère unique de la culture qui conduiraient à l'isolation des voisins plutôt qu'à leur intégration. Un exemple typique à cet égard c'est certains stéréotypes et mythes qui ralentissent les processus de collaboration transfrontalière, ou bien empêchent la réalisation d'une collaboration transfrontalière décentralisée entre Allemagne et Pologne, entre Russie et Finlande, etc.

En même temps, la condition de symétrie par rapport au niveau économique de développement atteint pourrait s'avérer insuffisante pour le développement effectif de la collaboration transfrontalière décentralisée. Il est possible qu'une situation particulière surgisse, lors de laquelle il aurait pu s'avérer qu'il n'y rien de commun entre les communautés territoriales frontalières que le fait que dans l'euro-région entrent des territoires périphériques au sens large et littéral du mot. Ceci aurait pu amener le ralentissement des processus d'intégration. Pour les euro-régions créées sur cette base, il est fort probable qu'elles soient transformées en pratique en structures régionales transnationales non agissantes.

Donc, l'existence d'un minimum d'asymétrie entre les subrégions voisines s'avère nécessaire pour que la collaboration décentralisée soit réalisée entièrement en Europe Unie et en partie sur les Balkans.² En présence d'une si-

tuation relativement pareille des deux côtés de la frontière d'Etat, il est possible que des projets communs de caractère social ou de caractère économique soient réalisés. Si cette condition est bien accomplie, il devient possible que la ligne de démarcation (la ligne de frontière) soit remplacée par une collaboration orientée de caractère fonctionnel et pragmatique. Ce point de vue que nous soutenons aussi est à l'unisson avec la conception des économistes français D. Lebourgne et A. Lipietz³ pour la restructuration spatiale selon laquelle dans les conditions de globalisation la proximité géographique dans le sens le plus étroit du mot ne joue plus un rôle dominant dans la structuration spatiale. Le point de mire de cette restructuration sont devenus: les formes, l'organisation et la manière d'exécution des activités de production et de services, ainsi que le positionnement dans l'espace économique des agents économiques qui sont chargés de leur accomplissement; l'ensemble d'outils, les mécanismes et la logique de la régulation des relations entre les agents économiques; le territoire est conçu comme une communauté de liens et de relations établis dans la région qui, de son côté, se regroupe en un tout uni, lié, de système de production, de culture et de technique, ainsi que d'acteurs qui se sont mis à leur réalisation.

Le second groupe de conditions ont un caractère subjectif. Elles s'expriment par la tendance spontanée des communautés locales d'approfondissement de la collaboration transfrontalière dans un horizon temporel différent sur la voie de l'élaboration et d'accomplissement de plans harmonisés subrégionaux d'aménagement du territoire. Ici on a en vue non seulement les idées qui en résultent pour l'identité des communautés locales et pour leurs intérêts, appréciés à travers le prisme de l'eurointégration. D'une importance particulière s'avère le problème pour la menace non-traditionnelle pour la sécurité de l'Union Européenne, posé par le Centre d'Etudes politiques

² En rapport avec la collaboration transfrontalière sur les Balkans, le professeur P. Gantchev note avec raison: "Les peuples balkaniques ont non seulement un espace géographique et politique communs, mais aussi un destin historique commun – ils ont été modelés successivement dans des périodes de temps différentes par des romains, byzantins, slaves, bulgares, turcs –ottomans, russes, etc. Ils ont beaucoup de valeurs et traditions communes, des traits de caractère communs, mentalité commune. En général, ce qui les unit est beaucoup plus important de ce qui les distingue ». Professeur, docteur en philologie, P. Gantchev, L'intégration des Balkans à l'époque de la globalisation – condition préalable pour leur eurointégration. – Relations internationales, № 4, 2002, p.69

³ Voir Lebourgne, D., A. Lipietz. Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. – Espaces et Sociétés, 1991, №66-67; Storper, M., B. Harrison. Flexibilité, hiérarchie et développement inégal. In Benko, G et Lipietz dir. Les régions qui gagnent. PUF, Paris, 1992; Benkop, G., M. Dunford, A. Lipietz. Les distincts industriels reviste. In Pecqueur B. ed. Dynamiques territoriales et mutations économiques. L'Harmattan. Paris 1996. (Cité d'après Kherdjemil, Buokhalifa).

appliquées de Fonds Bertelsman.⁴ Par la voie de l'identification devançante des problèmes du voisinage immédiat, on doit planifier des actions synchronisées pour la décision des problèmes respectifs, liés à l'ordre intérieur et à la sécurité.

Le troisième groupe de conditions a aussi un caractère subjectif et il est lié au degré et au caractère de régulation juridique des relations extérieures entre les subrégions. D'un côté cette régulation ne doit pas contredire la Constitution des pays frontaliers respectifs, et d'autre côté, elle doit être en synchrone avec la Convention Européenne de Cadre pour collaboration transfrontalière entre les communautés territoriales ou les pouvoirs, signée par les Etats membres du Conseil de l'Europe, qui, bien sûr, a plutôt un caractère de recommandation que le caractère d'un cadre de contrat juridique de collaboration transfrontalière. On considère les euro-régions en tant que forme de collaboration transfrontalière décentralisée, comme s'ils étaient un polygone d'approbation de la compatibilité de la législation des différents pays.

L'application du principe de participation mutuelle par le transfert de compétences au plus bas niveau administratif (municipal) suppose un haut niveau de développement de l'autonomie du pays. Le transfert de compétences dans l'aspect envisagé est résolu par l'intermédiaire de la Loi de l'autonomie locale qui procure suffisamment de pouvoirs aux autorités du pays.

Il ne faut pas sous-estimer encore un problème juridique, notamment celui lié au régime de visa. Ce problème perturbe les processus de collaboration transfrontalière décentralisée entre les pays de l'Europe Centrale et de l'Est et de quelques pays des ex-républiques soviétiques, tels que: Biélorussie, Ukraine, Russie, etc. dans ce cas-là, l'application de souples décisions concernant les problèmes de visa pourrait jouer un rôle important.

⁴ Ce centre, en tant que trust de cerveau initie un projet au sujet: "Le voisinage immédiat- réforme pour la sécurité en Europe, et, au-delà de ses frontières: dont l'objectif principal c'est l'identification devançante des problèmes communs européens et bilatéraux de voisinage et proposition de résolutions à ces problèmes-là. Parallèlement à ce projet le Centre d'Etude politiques appliquées «Fond Bertelsman» et la Banque Mondiale ont réalisé le projet» Pour l'intégration européenne» dont le but c'est l'édification d'un réseau de contacts pour collaboration avec les organisations nongouvernementales des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, pour l'action réciproque opérationnelle de toutes ces organisations avec les institutions faisant partie de ce réseau de contacts. Pour plus de détails voir: Véra Xeifez. «Les problèmes du voisinage immédiat» Centre européen de documentation.

3. Etude empirique de la bonne volonté de la société pour collaboration décentralisée entre la Bulgarie et la Roumanie

Pour les besoins de l'étude concernant la bonne volonté de la société pour collaboration transfrontalière entre la Bulgarie et la Roumanie, on a interviewé des employés municipaux des municipalités de Vidine, Lom, Kozlodouï, Svichtov, Roussé et Silistra. L'interview fait partie d'un projet, financé d'un fonds de l'Académie Economique «D.A. Tsénov», Svichtov, consacré aux recherches. Le choix de ces municipalités avait été dicté du fait qu'elles font partie des quatre euro-régions bulgares au bord de Danube: «Danube 21 siècle», ayant pour centre Vidine, «Danube-Sud» - Svichtov, «Association euro-région Danubius», ayant pour centre Roussé et «Danube- Est» - Silistra.

La présente étude est orientée vers deux directions principales:

- Evaluation de la bonne volonté de la population, des sujets économiques et des autorités du pays pour la collaboration transfrontalière.
- Priorité des facteurs endogènes de croissance dans les euro-régions.

Le présent extrait est réalisé par l'intermédiaire d'un choix typologique non accidentel et il inclut 122 employés municipaux de différentes directions et services. Comme instrument de travail on a utilisé l'interview personnelle et structurée (20 minutes), Toutes les personnes interviewées ont donné des réponses. L'étude avait été réalisée en octobre 2003.

La répartition de l'extrait par appartenance territoriale des personnes interviewées est comme il s'en suit (Voir Tableau 2 et Figure 1):

Tableau 2

Appartenance territoriale des employés municipaux

	Nombre	Pourcentage
Roussé	22	18,0
Kozlodoui	22	18,0
Lom	16	13,1
Vidine	24	19,7
Svichtov	16	13,1
Silistra	22	18,0
Au total	122	100,0

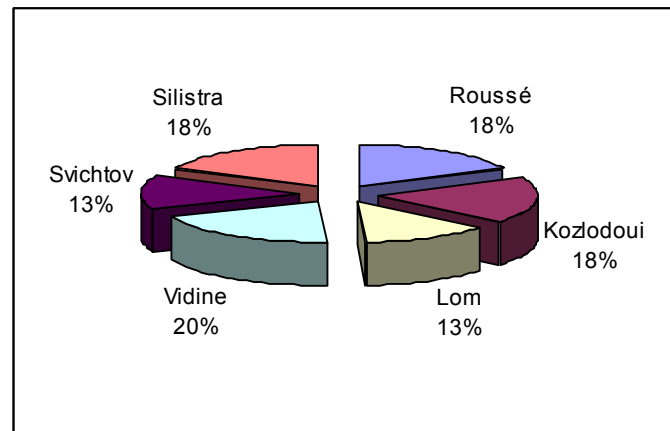


Figure 1. Répartition des employés interviewés par municipalités.

80% des personnes ayant répondues aux questions ont une instruction supérieure ou ont terminé un collège, 18% ont fait des études secondaires. La part des hommes de l'extrait est 38%. L'âge moyen des personnes interviewées est 37 ans et 7 mois.

49% des personnes interviewées parlent des langues étrangères. La répartition par langues étrangères est représentée sur le Tableau 3.

Tableau 3

Connaissance de langues étrangères parmi les employés municipaux interviewés

Langues	Nombre	Pourcentage des réponses	Pourcentage des personnes parlant une langue étrangère
Anglais	36	40,9	60,0
Français	8	9,1	13,3
Allemand	4	4,5	6,7
Russe	36	40,9	60,0
Roumain	4	4,5	6,7
Au total	88	100,0	146,7
Personnes n'ayant pas donné de réponse	62		
Réponses valides	60		

Pourtant nous devons souligner avec regret le fait que le nombre des employés municipaux parlant des langues étrangères n'est pas encore

suffisamment élevé. Mais tout de même la fait que pour les années à venir cet indice va s'améliorer non seulement parce que l'on va

procéder à l'enseignement de langues étrangères pour une partie des employés municipaux, mais aussi parce qu'on va remplacer progressivement les employés âgés par de jeunes spécialistes qui ont de meilleures connaissances en langues étrangères, est très encourageant. La part des personnes qui connaissent le roumain est insignifiante – seulement 4 personnes. Dans la plupart des cas il s'agit de personnes qui ont des parents ou des connaissances en Roumanie, et non pas puisqu'elles avaient appris le roumain dans des cours de langues.

La répartition des personnes interviewées selon leur stage dans l'administration municipale est comme il s'en suit: 18% ont un stage d'une

année, 62% - de 1 à 10 ans et 20% - plus de 10 ans.

A la question: "Dans quel domaine, selon vous, est-il possible de réaliser des projets communs avec la municipalité roumaine voisine", la part de l'échange culturel est le plus important. (Fig 2). D'ailleurs il est le plus facile à réaliser puisqu'il est lié aux manifestations uniques qui d'habitude s'échangent. Après on peut ranger les foires d'affaires et les expositions des firmes et les projets d'infrastructure. Ce rangement des projets nécessaires est un signal de passage à une plus sérieuse collaboration exigeant beaucoup d'investissements et une coordination sérieuse entre les différentes institutions des deux côtés de la frontière.

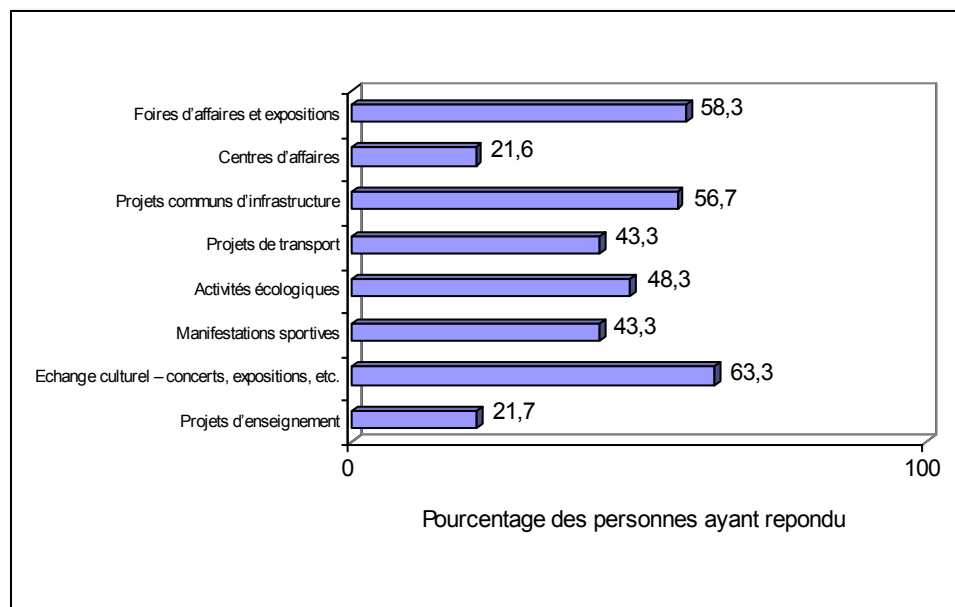


Figure 2. Rangement des projets futurs possibles avec les municipalités roumaines.

Comme sources possibles de financement consacré à la collaboration transfrontalière, 64% des personnes interviewées estiment que ça devrait être une combinaison des fonds de l'Union Européenne, du secteur d'Etat, du budget municipal et du secteur privé. 29, 5% estiment que la seule source de financement devrait être les programmes de l'Union Européenne. Ce type de raisonnement prouve que l'on n'a pas encore suffisamment pris conscience du principe de participation mutuelle à l'Union Européenne. Selon lequel le financement des processus d'adhésion va s'effectuer avec la participation financière de tous les pays intéressés. En outre,

une partie des employés interviewés ont fait part de leur expérience ratée pour attirer des moyens du secteur privé pour des projets municipaux différents. C'est un problème sérieux et il va devenir encore plus grave dans le futur après l'adhésion du pays dans l'Union Européenne. L'exigence essentielle pour l'octroi de fonds structurels de l'Union, c'est la participation importante des affaires privées dans des projets municipaux de développement. En outre, il s'agit de financement commun de l'ordre de 50% Dorénavant les autorités du pays doivent prendre l'engagement pour l'éclaircissement de la politique de l'Union Européenne et pour trou-

ver ces mécanismes d'allègement des conditions pour la réalisation des affaires dans la municipalité qui contribueraient non seulement à la création des emplois, mais aussi à l'accumulation de financement important, nécessaire pour la réalisation des projets de développement régional.

A la question «Avez-vous accès à l'information pour le financement des projets de collaboration transfrontalière» seulement 29,5% ont répondu positivement, 34,4% n'ont aucun accès et 36% - ont un accès accidentellement. Bien sûr les employés municipaux interviewés appartiennent aux différentes directions, départements et services, certains d'entre eux n'ont pas été directement engagés dans l'élaboration de projets.

On pourrait s'expliquer facilement la grande différenciation qui existe d'une municipalité à l'autre en ce qui concerne la réponse à la question: "A-t-on construit l'infrastructure de transport nécessaire pour la réalisation de la collaboration transfrontalière?" Uniquement les interviewés de Roussé et de Silistra ont donné une réponse positive à cette question. Pour les autres municipalités le problème de la traversée de Danube reste très sérieux. Il empêche les con-

tacts normaux parmi les gens des deux côtés de la frontière et devient obstacle pour la collaboration dans tous les domaines possibles.

La question «Estimez-vous que l'administration municipale travaille effectivement?» avait été posée aux employés de l'administration du pays, à 210 citoyens et aux managers de 42 firmes, et ceci dans le but de faire une approche approximative de l'estimation présentée par les employés municipaux avec celle des consommateurs de services municipaux. Les résultats sont présentés sur la figure 3.

Tandis que 38% des employés municipaux estiment qu'ils travaillent effectivement, seulement 11% des citoyens et 10% des entrepreneurs sont du même avis. En même temps, 38% des citoyens et 35 % des entrepreneurs se prononcent que le travail de l'administration du pays n'est pas effectif et cette opinion négative est soutenue à peine de 4% des employés.

En se basant sur les appréciations des employés interviewés de l'administration du pays, il devient possible de faire ressortir les plus importants facteurs endogènes qui auraient pu être décisifs pour le développement de leur municipalité.

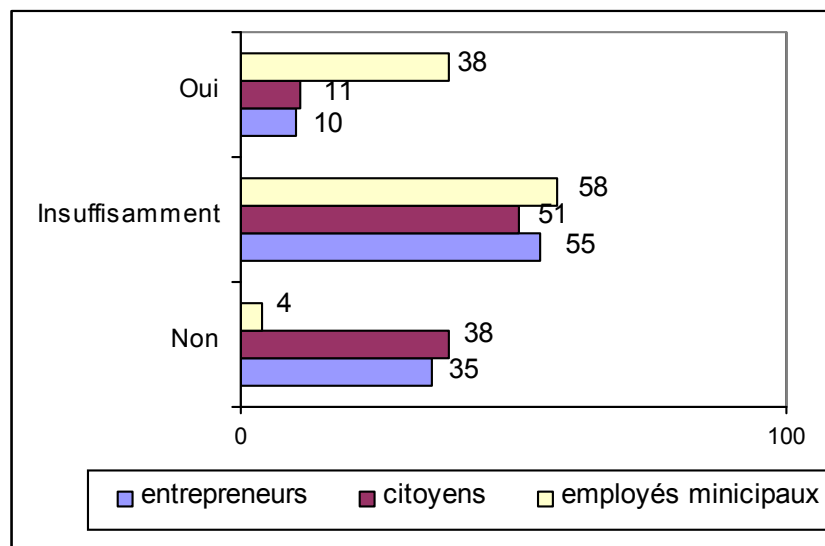


Figure 3. Répartition des réponses à la question: « Le travail de l'administration municipale est-il effectif ? » entre les employés minicipaux, les citoyens et les entrepreneurs.

Pour les municipalités de Vidine, Roussé et Lom le fait le plus important s'avère la situation et pour les deux premières municipalités c'est en raison de leur infrastructure de transport très

bien développée, tandis que pour Lom – en raison de l'absence d'un autre facteur plus important du facteur situation. Dans les autres municipalités le facteur situation occupe l'une

des dernières places, c'est-à-dire il est plutôt considéré comme défaut et non pas comme priorité.

Tout comme l'héritage culturel et historique, aussi le potentiel scientifique et d'enseignement sont des facteurs très appréciés dans presque toutes les municipalités. Il faut souligner le fait que la seule présence d'un pareil potentiel n'est pas garantie pour un développement favorable de la région. Pour qu'elle se transforme en facteur qui contribuerait considérablement au développement de la région ce potentiel scientifique et d'enseignement devrait être utilisé en pratique. Et si à Roussé et à Svichov, en raison de la présence de hautes écoles, ayant des traditions dans le domaine de l'enseignement, le potentiel scientifique peut vraiment devenir facteur de développement, dans les autres municipalités ce serait presque impossible. Dans ce sens les ainsi dits facteurs « mous » sont préexposés et on en a mis des espoirs qui pourraient pourtant rester sans suite.

La dernière question de l'interview concerne les recommandations pour l'amélioration des relations transfrontalières de la municipalité.

Quoique pas toutes les personnes, ayant répondu aux questions, aient formulé des recommandations, on peut tout de même mentionner quelques bonnes idées qui engloberaient de divers aspects de la collaboration. Notamment:

- De plus fréquents contacts au niveau spécialistes et non seulement au niveau maires ou préfets.
- Développement des relations à un niveau supérieur des pouvoirs régionaux et nationaux dans les deux pays (la Bulgarie et la Roumanie)
- Meilleure action réciproque entre les pouvoirs du pays et les pouvoirs centraux sur les questions de la collaboration transfrontalière décentralisée
- Il faut prendre en considération l'opinion des citoyens pour le choix des projets importants
- Des recommandations concernant l'information pour les partenaires roumains
- Des recommandations concernant l'attrait d'investissements pour une collaboration transfrontalière favorable
- Attrait d'entrepreneurs privés pour la réalisation de projets transfrontaliers
- Fraternalisation des villes.

Dans son entier les recommandations concernent l'accroissement des contacts aux niveaux différents – plus hauts et plus bas, avec amélioration de la coordination, avec financement supplémentaire, y compris du secteur privé et avec garantie informatique des projets de développement. Ce sont aussi les tâches principales des pouvoirs du pays dans les villes frontalières au bord de Danube.

Les conclusions fondamentales de la présente étude concernant les employés municipaux sont les suivantes:

Tous les dirigeants municipaux ont une nette idée du potentiel dont ils disposent pour les besoins de la collaboration transfrontalière décentralisée. Mais pour en profiter vraiment et le transformer en facteur exogène de développement, il faut qu'ils orientent de nouveau leurs efforts dans quelques directions: garantie informatique de tous les pays intéressés, large discussion publique des idées de la collaboration, participation des citoyens dans l'élaboration et la réalisation en pratique des projets, etc.

La gestion du processus de la collaboration transfrontalière pose encore une exigence envers les pouvoirs du pays – qu'ils adoptent la même démarche vis-à-vis du processus comme s'il s'agit d'un engagement de la politique extérieure avec toutes les exigences qui en résultent – coordination entre les régions conformément aux particularités de l'autre côté. Les pouvoirs du pays n'ont pas encore élaboré une nette idée concernant cette nouvelle fonction, mais ils doivent dans très peu de temps apprendre à l'accomplir.

4. Projection des directions fondamentales de développement des euro-régions entre la Bulgarie et la Roumanie

Les recherches de l'équipe ont montré que les conditions préalables pour une collaboration réussie dans les quatre euro-régions entre la Bulgarie et la Roumanie sont présentes. Même si dans le passé des peuples bulgare et roumain on peut trouver des événements historiques qui auraient pu avoir un élément d'aliénation, depuis longtemps on les a surmontés. Les gens des deux côtés du fleuve acceptent leurs voisins non pas

du point de vue du passé, mais du point de vue du présent et surtout du futur.

Les conditions préalables du caractère politique et juridique existent aussi. La Bulgarie et la Roumanie ont signé la Convention Européenne de cadre pour collaboration transfrontalière entre les communautés territoriales et les pouvoirs du Conseil de l'Europe. En 2000 un accord bilatéral entre la Bulgarie et la Roumanie a été signé. Aussi les centres des euro-régions entre les deux pays ont été choisis. Durant la période 2000-2002 les quatre euro-régions pour collaboration décentralisée entre la Bulgarie et la Roumanie ont été créées.

En tenant compte du fait que les municipalités des deux côtés du Danube – côté bulgare et côté roumain, faisant partie des euro-régions ont a peu près les mêmes problèmes, provenant de leur caractère frontalier, nous pouvons admettre que les conditions préalables socio-économiques sont présentes. Ce n'est pas par hasard que l'objet des accords de cadre deviennent des activités de tous les genres de projets – à partir de l'aide apportée pour le développement territorial et la planification régionale de la collaboration dans le domaine du sport, la santé publique, la culture et l'aide mutuelle en cas de cataclysmes.⁵ Il est évident que les pouvoirs du pays des deux côtés du fleuve ont pris conscience du profit mutuel qu'ils en tireraient de la résolution commune des problèmes communs et se sont déclarés prêts pour cela.

Uniquement les conditions préalables techniques (d'infrastructure) restent encore des obstacles pour les contacts entre une grande partie des municipalités, et ce fait-là empêche la mise en pratique régulière de manifestations communes et empêche le rythme normal du travail des groupes formels et non formels pour une collaboration décentralisée. Bien sûr, pas toutes les municipalités profitent des mêmes conditions. Celles de Roussé et de Silistra sont favorisées par la présence du Pont de Danube à Roussé et de la frontière de terre à Silistra. Pour la municipalité de Vidine le problème de transport est résolu par un ferry-boat. A Nikopole les communications avec Roumanie s'effectuent par un transport fluvial régulier. Pour les autres municipalités cet obstacle naturel- le fleuve- reste

toujours difficilement surmontable et les communications sont très lentes à cause de la nécessité d'utilisation du plus proche point pour la traversée de Danube. Mais les conditions préalables d'infrastructure sont plutôt liés à la mise en pratique de collaboration transfrontalière qu'à leur initiation. Elles peuvent seulement retarder ou rendre plus chère telle ou telle initiative, mais non pas l'arrêter, au cas où toutes les autres conditions pour son réalisation sont présentes.

En présence de toutes ces circonstances, le remplissage du cadre de contenu est dans les mains des pouvoirs du pays, des organisations non gouvernementales et des affaires et des citoyens. Chacun de ces groupes-là est libre dans son initiative pour créer de contacts et de réaliser des activités qui, en se basant sur l'effet transfrontalier, améliorerait tel ou tel côté du développement de la région dans son entier.

Dans ce sens, les recommandations principales envers les dirigeants des euro-régions entre la Bulgarie et la Roumanie concernent non pas tellement l'exécution de projets communs, mais aussi la création de milieu qui favoriserait les initiatives de différents groupes et communautés. Voilà pourquoi, les pouvoirs du pays, qui, en principe participent à la gestion des euro-régions, doivent jouer plutôt le rôle d'intermédiaire. Plus concrètement ils doivent réaliser quelques relations fondamentales:

- Entre le pouvoir central et les citoyens – ce sont tous les flux d'information qui doivent atteindre leurs bénéficiaires et qui touchent les programmes de financement et les possibilités de soutien des initiatives du pays.
- Entre les citoyens des deux pays (La Bulgarie et la Roumanie) par rapport à leurs formations formelles et non formelles, coutumes et intentions. Ayant en vue le très haut degré d'ignorance des gens par rapport à la vie que mènent leurs voisins dans la région géographique voisine, l'information de n'importe quel genre aurait pu contribuer aux contacts et aux projets communs dans les différents domaines du développement socio-économique.
- Des relations avec les pouvoirs du pays de l'autre côté à l'occasion de l'exécution de ces projets qui sont de leurs compétences.
- Des relations à l'intérieur des administrations du pays et des parlements du pays lors de la discussion et de la mise en priorité des

⁵ Voir Accord de cadre pour la création d'euro-région bulgare-roumaine "Danube-Sud" pour la collaboration transfrontalière <http://www.erds-info.org>

facteurs de développement économique du pays, y compris des facteurs au caractère transfrontalier.

Ayant en vue la théorie et la pratique de collaboration décentralisée transfrontalière et partant des particularités des euro-régions bulgares, nous estimons qu'il soit indispensable de faire passer à un nouvel examen la seule philosophie de la collaboration en tant que le plus

important facteur exogène de développement de toutes les municipalités au bord de Danube. La prise de conscience de l'importance de la collaboration dans tous ses aspects et manifestations s'avère le motif le plus sérieux pour utilisation effective des possibilités uniques de développement, qui se découvrent devant les euro-régions entre la Bulgarie et la Roumanie, comme mini-modèle de l'Europe Unie.

Stanka Tonkova

La chargée de cours, docteur en sciences économiques et le maître de conférences sont enseignantes auprès de la chaire Planification stratégique et mercatique dans l'Académie Economique «D.A. Tsénov», Svichtov, Bulgarie. La présente étude sur les problèmes de la collaboration transfrontalière fait partie d'un projet, financé par le Fonds Recherches scientifiques auprès de l'Académie. Les différentes parties de l'ouvrage sont réparties comme il s'en suit: I-ère et II-ème partie avec auteur St. Tonkova, III-ème et IV_ème partie – M. Bogdanova.